



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 15 mai 2012

49. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars et avril 2012

Document déposé : Rapport A-34-1943 en date du 1^{er} mai 2012 de
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction de la présidente pour les mois de mars et d'avril 2012;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER les dépenses de la présidente pour les mois de mars et d'avril 2012, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 49 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal du 15 mai 2012.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-1943

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction (D. De Courcy)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

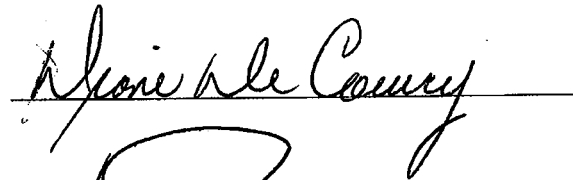
DATE :

Le 1 mai 2012

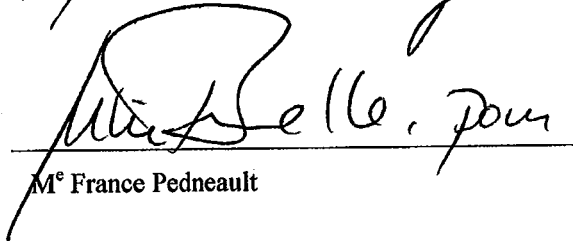
NOM DE L'AUTEURE :

Diane De Courcy

SIGNATURE :



**SIGNATURE
SERVICE/RÉSEAU :**


M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 139.78 \$

RÈGLEMENT 2011-1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION

